

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

<b>Objet de la délibération</b>	<b>Rapporteur</b>
Modification du lieu de réunion du conseil municipal	Le Maire
Vote du taux d'imposition des trois taxes locales pour 2020	Le Maire
Vote du budget primitif 2020 de la commune	Le Maire
Adhésion au groupement de collecte	Le Maire

## Ordre du jour :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation :

04/06/2020

Date d'affichage :

04/06/2020

- Modification du lieu de réunion du conseil municipal
- Vote du taux d'imposition des trois taxes locales pour 2020
- Vote du budget primitif 2020 de la commune
- Adhésion au groupement de collecte des Certificats d'Economie d'Energie du SDE 54
- 

**L'an deux mil vingt, le onze juin à 18h30**, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **M BERGEROT Denis**, Maire.

Présents : **MRS BERGEROT Denis**, **CANET Daniel**, **SAUCE Robert**, **BONEL Philippe**, **LHULLIER Frédéric**, , **TROUSSELARD Jean-Claude**. **GANGLOFF Yves**, **HOULLON Patrick**, **ROTATINTI Laurent**  
**MME BIZE Fabienne**, **MARTINO Marie Antoinette**.

Absents excusés : **HECTOR Lionel**,

Absents : Mme **GENAY**

Absents excusés ayant donné pouvoir : **HECTOR Lionel à BONEL Philippe**

A été nommé secrétaire : M **GANGLOFF**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer. Cette séance se déroule à huis-clos

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2020 est adopté à l'unanimité

Délibération : n°0111/062020/Dé1

**OBJET : MODIFICATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020,

Considérant la convocation transmise à l'ensemble du conseil municipal le 4 juin 2020 précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2020,

Considérant que le lieu habituel de réunion à la mairie ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur,

Considérant que les services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle ont été informés du changement de lieu de réunion du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du changement de lieu de réunion du conseil municipal.

Vote : unanimité

Délibération : n°0211/062020/Dé1

**OBJET : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2020**

Compte tenu du produit fiscal attendu pour l'année 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'exercice 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : **8,70 %**

Foncier bâti : **9,90 %**

Foncier non bâti : **20,03 %**

Vote : unanimité

Délibération : n°0311/062020/Dél

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires prévues en 2020. L'année 2020 étant une année de renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de ne pas engager de nouveaux programmes d'investissement, les dépenses reportées au 31 décembre 2019 constitueront l'essentiel des dépenses d'investissement pour 2020

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres d'exploitation et détaille les dépenses qui s'y rattachent. Le budget est proposé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	564 158,49 €	564 158,49 €
Investissement (y compris restes à réaliser)	230 227,00 €	230 227,00 €
<b>Total</b>	<b>794 385,49 €</b>	<b>794 385,49 €</b>

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget primitif 2020 de la commune.

Vote : unanimité

Délibération : n°0411/062020/Dél

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COLLECTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DU SDE 54**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2020.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce dispositif permettra d'obtenir une aide dans le cadre du changement de la chaudière de l'école qui était défectueuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation.

Vote : unanimité

Séance levée à 20 h 10